

Étaient présents : M^{mes} LEBEAU Irène, THERIC Corinne, MM. ALBE Jean-Luc, BALSAN Laurent, ESCANDE Renaud, PONCELET Jean-Marie, RAGUES Christian, SAUVAIRE Marc, THION Jean-Claude (arrivé au point N°4).

Absents : SANCH Chantal (procuration Irène LEBEAU), JOSSINET Gaëlle (Procuration Jean-Luc ALBE), THION Jean-Claude (pour les points 1, 2 et 3).

1) Approbation du procès-verbal du 9 juillet 2021

Compte rendu approuvé à l'unanimité.

2) Location logement N° 2 Bâtiment mairie

Un des logements communaux situé au-dessus de la Mairie était resté vacant et a été demandé par Mme Esther TURPIN dont la fille est scolarisée en CP à Trèves.

Accepté à l'unanimité.

3) Travaux enfouissement des réseaux électrique et télécom, hameau de Cassanas

Opération coordonnée (2ème phase). Une partie éclairage : 16 000€ HT dont 8 000€ à la charge de la collectivité (extension du réseau). Partie électricité : 78 000€ HT totalement pris en charge. Partie téléphone estimée à 23 000€ HT entièrement à la charge de la collectivité. Les travaux sont prévus pour juin 2022. Ils vont permettre de résoudre les problèmes de chutes de tension très fréquents à Cassanas.

Accepté à l'unanimité.

4) Diagnostic énergétique des bâtiments communaux

Le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard propose aux communes de faire un diagnostic énergétique des bâtiments communaux. Il prend en charge une seule prestation, c'est à la commune de faire réaliser l'étude. Mme le Maire propose de faire diagnostiquer la salle des fêtes dans la perspective de sa rénovation. Un appel d'offre devra être lancé si la commune choisit de répondre favorablement à cette proposition.

Un diagnostic thermique a déjà été effectué à l'Étape en 2018.

Les gîtes devront être expertisés, mais ultérieurement.

La Chambre de Commerce et d'Industrie (M. MORENO) peut analyser notre système de chauffage pour nous proposer un système de chauffage pertinent.

5) Décisions modificatives sur budget général et budget eau et assainissement

Décision Modificative N°3 budget principal : Suite au solde du crédit-bail de la maison du Pont et de l'Aval, un écart de 200€ avec les prévisions budgétaires demande une augmentation de la ligne budgétaire.

Accepté à l'unanimité

Décision Modificative N°1 budget EAU : Le titre de recette de la vente d'eau n'a pas été enregistré avec le bon code et ne permet pas d'effectuer des poursuites en cas d'impayé ; il convient d'annuler ce titre et de le reprendre sur une autre ligne.

Accepté à l'unanimité

6) Indemnités pour le gardiennage de l'église

Les églises appartiennent au patrimoine privé de la commune depuis la révolution, officialisé en 1801 par le concordat. Les communes et collectivités peuvent verser une indemnité modique à la personne en charge du gardiennage. Mme le Maire propose de l'attribuer à M. BELOTTI qui fait office de gardien bénévole. Le versement d'un montant annuel de 479.86€ sera versé en une seule fois.

Accepté à l'unanimité.

7) Tarif branchement eau Pile AB 347

La parcelle AB347 a été vendue par la commune à M. COUISSIN et Mme FERRACCI. Le règlement d'eau prévoit un forfait de 1200€ pour un branchement complet. Une partie des travaux était déjà réalisé et la partie terrassement a été faite par l'entrepreneur en charge de l'assainissement. Les agents municipaux ont été sur site une demi-journée afin de réaliser le branchement de l'eau. Mme le Maire propose de facturer la prestation à 500€.

Accepté à l'unanimité

8) Questions diverses

- La commune de Dourbies a obtenu la Marianne du civisme en raison de la forte participation de la population aux dernières élections.

- Un spectacle pour Noël sera organisé 18 décembre pour les petits et les grands.

- Place des 3 Ermites : Il manque encore les garde-corps et les potelets qui sont en cours de livraison. La fontaine fonctionne, il faut vérifier son étanchéité avant de la mettre en marche.

- Une réunion (ateliers participatifs) pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale a eut lieu pour approfondir les problématiques de notre secteur (ancien canton de Trêves). Le compte-rendu sera transmis aux conseillers municipaux.

- Les sorbiers en bordure de route à l'Espérou sont du domaine de l'état et recensés par l'administration ; ils ne peuvent être abattus sans autorisation. Des usagers ont signalé leur état de dépérissement ; le département en est informé et doit faire les travaux.

- La communication sur Facebook se fait de manière irrégulière, liée à des difficultés de M. THION qui en est en charge. M. THION s'interroge sur l'intérêt de poursuivre la démarche. La question des forces vives pour s'en occuper se pose.

- Le nouveau site internet de la commune ne devrait pas tarder à être en ligne.

Séance close à 18h.